



La Lettre d'information sur la coopération mondiale du mois de juillet a été préparée par le Conseil international d'action sociale de la région du Moyen Orient et d'Afrique du Nord (MENA). Le premier article couvre des enjeux majeurs de cette région et du monde entier ; les autres contributions sont consacrées à la protection sociale en Egypte et à l'analyse d'une nouvelle loi sur le handicap adoptée en Jordanie.

Un aperçu sur les publications récentes d'intérêt pour nos lecteurs est proposé en conclusion.

***Sergei Zelenev, Directeur de l'ICSW et rédacteur de la Lettre***

[suite page 2](#)

ZOOM

L'avenir du développement humain, quels rôles pour les coalitions mondiales?

2

La protection sociale en Egypte : opportunités et défis

4

suite de la page 1

## L'avenir du développement humain, quels rôles pour les coalitions mondiales?

Par Driss GUERRAOU

L'évaluation objective des impacts des transformations structurelles que les sociétés du XXI<sup>ème</sup> siècle connaissent aux niveaux économique, social, culturel, cultuel, politique, écologique et en terme de gouvernance incite à reconnaître quelques réalités inquiétantes du présent pour mieux préparer un avenir collectif serein. Car, l'avenir qui se profile à l'horizon, et que porte des élites politiques peu soucieuses des impacts dévastateurs des projets qu'elles portent et des modes de gouvernance qu'elles commencent à mettre en œuvre, s'il représente un vrai danger pour la sécurité, la stabilité et la paix dans le monde risque à terme de conduire à une régression généralisée de la civilisation humaine.

A cet effet, loin de tout pessimisme excessif et contreproductif et de tout optimisme aveuglant, les Etats, les territoires, les entreprises et les acteurs des sociétés civiles de par le monde doivent reconnaître l'impasse dans laquelle les sociétés humaines se trouvent. Aussi, si celles-ci sont de moins en moins une source de progrès, elles deviennent de plus en plus un facteur de notre propre régression.

La raison visible réside dans l'émergence de dirigeants tentés par des réflexes despotiques et des actes politiques autoritaires, conduisant des pans entiers de populations de leurs pays vers le populisme, le nationalisme et le repli identitaire qu'amplifie la production de discours favorisant l'irrationnel, la radicalisation, et la haine de l'autre sur la base de l'origine géographique, la religion, la culture et la civilisation d'appartenance – ce qui installe les



### **Driss GUERRAOU**

*Professeur à l'Université Mohammed V de Rabat- Maroc. Secrétaire Général du Conseil Economique, Social et Environnemental Membre du Comité Exécutif du Conseil international d'Action Sociale*

les démocraties représentatives dans une crise profonde et aggrave la défiance des citoyens dans les élites qui les gouvernent.

Cette nouvelle réalité de notre monde fait que les valeurs universelles d'humanisme, d'accueil, de solidarité, de prospérité partagée et d'ouverture sur le monde cèdent de plus en plus le pas à l'égoïsme mercantile, à la violence de l'argent, au refus de la différence et à l'amplification de la substitution de la civilisation de l'être par celle de l'avoir.

Dès lors beaucoup d'acquis accumulés par les sociétés humaines sont menacés et certains commencent à voler en éclats. Aussi, hormis quelques exceptions de Nations et de régions, nous constatons que le système démocratique est devenu un bien commun fragile à cause de l'émergence d'élites arrogantes plus enclines à conserver leur pouvoir qu'à réinventer un cycle politique fondé sur l'inclusion du plus grand nombre d'acteurs

dans une construction sociétale tournée vers un avenir collectif partagé. De ce fait, les citoyens ont de moins en moins confiance dans les institutions. De même, le lien social et la cohésion des sociétés connaissent une réelle décomposition, ouvrant la voie au repli sur soi, à l'individualisme, à la résignation, nourrissant ainsi un climat généralisé de désespoir, qui débouche à terme sur la radicalisation sous toutes ses formes et sur la culture de la mort.

Ainsi, il ne faut pas s'étonner de voir se développer dans nos sociétés, notamment auprès des jeunes, des formes atypiques diversifiées de réponses puisées soit dans le retour aux sources de leurs schèmes religieux d'appartenance, soit dans la surconsommation d'anxiolytiques ou/et des drogues de tous genres, soit dans le désir de migration, soit dans d'autres formes extrêmes d'évasion et de fuite en avant, comme le suicide et le terrorisme.

Aussi, des franges entières de jeunes se trouvent dans une situation de fragilités extrêmes, les offrant clés en main à des forces occultes ou déclarées instrumentalisant la détresse de cette composante vivante de nos sociétés à des fins politiques. Cette réalité est favorisée par l'aggravation de la situation de chômage, d'extrême pauvreté, d'exclusion, de marginalisations, aggravées par des niveaux faibles d'éducation et de formation de ces jeunes. De ce fait, ces jeunes sont le plus souvent acculés à chercher dans le secteur informel, l'économie du crime, les activités illicites, la mendicité, la prostitution, la migration et les trafics de toute nature, les remèdes à leur subsistance et leur mal-être.

Cette évolution montre à l'évidence que le modèle social, économique, culturel et de gouvernance de nos sociétés et de nos économies en cette deuxième décennie du XXIème siècle est dans une réelle impasse. Certes, il continue à produire plus de richesses, mais avec de moins en

moins d'emplois décents et protégés, il génère plus d'inégalités, détruit massivement les ressources naturelles, favorise l'émergence de nouvelles pandémies, réduit la mobilité des personnes, conduit au développement de migrations atypiques et en tête les migrations climatiques, nourrit les tendances protectionnistes et favorise l'uniformisation et la standardisation culturelle.

La démondialisation en cours, le développement de véritables guerres de religions et de civilisations, la crise de production d'élites politiques intègres et porteuses de projets et d'idéaux novateurs tournés vers l'avenir, l'émergence de nouvelles générations de violence sociale et la course vers l'armement qui nourrit et perpétue les tensions, particulièrement en Afrique et au Moyen Orient constituent les conséquences les plus visibles de la triste réalité que connaissent les sociétés humaines du XXIème siècle.

La conséquence de ces états de fait réside dans l'avènement de menaces d'un genre nouveau qui vont donner naissance à de nouvelles générations de guerres comme la guerre de l'eau, de l'énergie, de l'alimentation, du génie génétique et des valeurs.

Malgré ou à cause de l'exacerbation des impacts de cette situation chaotique sur la paix et la sécurité globale d'un monde qui est en train de voler en éclats sous nos yeux, une réelle source d'espérance émerge. C'est celle des voix des sociétés civiles organisées. Cette source émergente, tout en traduisant le réveil d'une conscience citoyenne universelle, a tendance à faire naître des coalitions mondiales qui commencent à peser sur l'évolution des rapports des forces à l'échelle planétaire et notamment sur les décisions de certains Etats et grandes firmes transnationales pour limiter les effets de leurs comportements prédateurs

et autodestructeurs pour la nature et le vivant en général.

Il s'agit en particulier des coalitions mondiales pour les changements climatiques, le socle de protection sociale universelle, la cause des femmes, des jeunes, de l'enfance, des personnes handicapées, des personnes âgées, et des laissés pour compte du libéralisme mondialisé.

Les moyens extraordinaires qu'offrent à ces coalitions mondiales les outils de la révolution numérique en cours, en termes de réseautage collaboratif et de promotion de formes novatrices de solidarité internationale, pourraient représenter à l'avenir un facteur de transformation structurelle, dont notre humanité et notre planète terre ont besoin pour accélérer le rythme de réalisation des agendas mondiaux en matière de développement durable, de protection sociale universelle, de paix, de sécurité globale et de lutte efficace et pérenne contre la radicalisation, le terrorisme et toutes les formes de culture de la mort.

Car, aujourd'hui plus que jamais l'humanité est devant un choix crucial : soit changer, soit régresser. C'est pour cette raison essentielle pour le destin commun de notre civilisation que la responsabilité humaine et existentielle partagée des Etats, des firmes transnationales, des territoires, des sociétés civiles organisées et des citoyens du monde est interpellée.

C'est en ce sens que les coalitions mondiales, comme celle agissant pour la généralisation du socle de protection sociale universelle et celle travaillant à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, pourront jouer un rôle crucial dans le futur.

## La protection sociale en Egypte : opportunités et défis

*Prof. Dr. Salah Hashem*

Les programmes de protection sociale en Egypte ne devraient pas être pris comme une alternative au concept de sécurité sociale ou à l'offre de prise en charge sociale ciblée sur des groupes particuliers, qui contribue à perpétuer une culture de discrimination sociale et de stigmatisation des bénéficiaires. Dans le débat sur la protection sociale en Egypte, il faut aborder de manière équilibrée la question de la pauvreté du pays et des politiques publiques en œuvre pour y faire face, à la lumière des défis économiques, sociaux, politiques et culturels contemporains. Il ne serait donc pas logique de débattre de la protection sociale sans analyser de manière fine la vision de l'Egypte à l'horizon 2030, qui, dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales, culturelles et politiques, est un point de départ pour l'Egypte future, et qui serait en principe libre de toutes formes de discriminations.

### **Les politiques publiques et les mythes des taux de pauvreté.**

Malgré les efforts de l'Etat pour réduire la pauvreté depuis l'Indépendance du pays, les rapports de développement économique et social confirment que les taux de pauvreté en Egypte augmentent. Nous devons chercher une nouvelle approche du développement, qui évite les mythes liés aux politiques gouvernementales traditionnelles de réduction de la pauvreté.

Le premier mythe limite significativement le nombre de personnes pauvres. L'objectif de la réduction du nombre de personnes pauvres dans les estimations officielles est clair : attribuer les causes de la pauvreté aux pauvres eux-mêmes, plutôt que d'attribuer la pauvreté à l'échec des politiques économiques et sociales, il isole ainsi les résultats de leurs causes et

sépare la pauvreté de la paupérisation et ses mécanismes. Il s'agit clairement d'une discrimination à l'encontre des pauvres, qui de plus n'est pas ancrée dans les faits. Ainsi, les gouvernements échappent à leurs responsabilités vis-à-vis des objectifs de leurs politiques publiques manquées.

Par exemple, dans la mise en œuvre de ses plans de développement économique et social, le gouvernement égyptien continue d'indiquer un taux de pauvreté de 27,8%. Cependant, ce taux, qui a été présenté dans le rapport de l'Agence Centrale pour la Mobilisation Public et les statistiques pour l'année 2015, a été calculé avant la décision de dévaluer la livre égyptienne de 48%. Une estimation plus précise indique plutôt que près de 50% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et n'est pas capable de satisfaire ses besoins élémentaires. Tous les plans de réduction de la pauvreté basés sur les statistiques erronées élaborées avant la dévaluation de la livre, sont lacunaires et voués à l'échec.

Le second mythe est la croyance que le seuil de pauvreté ne peut être déterminé qu'en mesurant la consommation de calories et la consommation d'électricité des foyers, malgré le fait que ces indicateurs ne peuvent pas être considérés exacts pour mesurer le seuil de pauvreté et que le taux de pauvreté est d'habitude bien plus haut que ce que ces indicateurs ne suggèrent.

Nous devons reconnaître que la poursuite des politiques économiques et sociales précédentes ne peut qu'exacerber les problèmes d'inégalités, apporter des tensions sociales et gaspiller les ressources naturelles. Il est donc nécessaire de concevoir de nouveaux chemins de développement, qui stimuleront la créativité et l'innovation dans la recherche d'un développement inclusif, équitable et soutenable.

Les décideurs politiques doivent concevoir des projets de protection sociale qui peuvent avoir des effets positifs pour l'ensemble des populations et réduire la pauvreté de manière significative. Les grands objectifs suivants sont nécessaires à une telle approche :

- L'accès universel aux services de santé élémentaires ;
- Un revenu adéquat pour tous les enfants via le système des allocations familiales ;
- Un soutien au revenu via des programmes de travaux publics pour les pauvres en âge de travailler, qui incapables de trouver un revenu stable et suffisant sur le marché du travail ;
- Un revenu minimum sûr via des retraites élémentaires financées par l'impôt pour les seniors, les personnes en situation de handicap et ceux qui ont perdu le membre générateur de revenu de leur foyer.

### **Le concept de la protection sociale appliqué aux politiques publiques égyptiennes**

Le Ministère de la Solidarité Sociale œuvre pour adopter une approche d'identification des risques spécifiques de chaque groupe et des catégories diverses de bénéficiaires, et à identifier les risques associés aux conditions de vie économiques et environnementales des groupes sociaux les plus vulnérables. C'est pourquoi, le Ministère essaie d'identifier les mécanismes de protection adéquats pour chaque catégorie de bénéficiaires afin de répondre efficacement à leurs besoins. De plus, de sérieux efforts ont été entrepris pour améliorer la performance du soutien direct de l'Etat aux fractions les plus pauvres de la population. Au-delà de simplifier ses politiques de protection sociale actuelles, le gouvernement a développé un programme d'accès à l'emploi en 2012, mis en œuvre par le

Fonds Social pour le Développement. Ces programmes offrent des emplois temporaires pour des demandeurs d'emplois, en particulier pour les jeunes et jeunes non qualifiés, avec un accent mis sur des régions telles que la Haute-Egypte, qui accuse un retard de développement humain par rapport au reste du pays. De manière générale, la stratégie de protection sociale adoptée par le Ministère de la Solidarité Sociale est orientée vers :

- L'obtention d'un revenu minimum sûr, sous la forme de soutien financier aux familles pauvres, les personnes âgées, en situation de handicap, les orphelins et les chômeurs. Ceci s'ajoute à l'assurance sociale, conçue comme une partie intégrante de l'effort pour la protection sociale.
- La contribution à l'offre de services sociaux élémentaires en termes de prise en charge sanitaire et éducative, d'eau potable, hygiène, éducation, sécurité alimentaire et logement. Si le Ministère n'offre pas ces services directement, il collabore avec des partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux pour les assurer.
- La promotion de l'intégration sociale à travers des opportunités de création d'emplois et de revenus, pour préparer les jeunes travailleurs qualifiés, aussi offrir un soutien au secteur privé et développer les projets d'emploi dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie.

### **L'entrée par le développement pour agir pour la protection sociale dans le projet pour l'Égypte à l'horizon 2030**

Le projet pour l'Égypte à l'horizon 2030 inclut plusieurs éléments importants qui visent à construire une société juste et solidaire, avec une égalité des droits, des opportunités économiques, sociales et politiques et une intégration sociale des plus élevées. Notre société devrait être capable d'assurer les droits des citoyens à participer et garantir une distribution des

revenus justes selon des critères d'efficacité. La loi devrait être respectée, pour stimuler les occasions de mobilité sociale basée sur les capacités, pour offrir des mécanismes de protection contre les risques de la vie, et pour soutenir les fractions marginalisées de la société et protéger les groupes qui connaissent les situations les plus difficiles. Dans ce contexte, les dispositifs de protection sociale pourraient être vus comme un mécanisme efficace pour parvenir aux objectifs du Plan stratégique de l'Égypte 2030.

Les études basées sur les réalités égyptiennes ont identifié trois stratégies pour sortir de la crise :

- La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- La stratégie nationale pour le développement social ;
- La stratégie nationale pour le développement durable.

La stratégie de protection sociale est transversale à ces trois stratégies et conduit chacune d'elles à atteindre ses objectifs. Si ces trois stratégies sont des priorités nationales générales, introduire la protection sociale à ces approches imbriquées peut permettre d'identifier les zones de priorité spécifique pour agir dans chacune des directions.

### **Zones de protection sociale, à la lumière des priorités nationales :**

Nous pouvons identifier les zones de protection sociale, ainsi que les groupes cibles prioritaires à la lumière des priorités nationales contenues dans le projet pour l'Égypte à l'horizon 2030 ainsi :

#### **Zones prioritaires et groupes ciblés**

La protection sociale devrait se concentrer sur quatre secteurs de priorités clés : l'éducation, la santé, l'amélioration des conditions de vie des pauvres (femmes,

enfants, personnes en situation de handicap et personnes âgées), et l'offre de services d'infrastructure (eau potable, nourriture saine, hygiène). Les groupes prioritaires sont les enfants (dont les enfants en situation de handicap), les personnes âgées et les personnes qui vivent dans une extrême pauvreté.

### Les approches stratégiques

Elargir les dispositifs de protection sociale pour atteindre les familles pauvres et les groupes les plus vulnérables, en offrant des services de soins, d'éducation et les services publics élémentaires.

- Développer une base de données intégrée sur les foyers pauvres et partager cette base avec les ministères concernés en charge des appuis financiers et non-financiers.
- Etablir un mécanisme d'alerte efficace basé sur la collaboration entre les services du gouvernement et les organismes de la société civile dans le domaine de la gestion des catastrophes.
- Développer les programmes de cantine scolaires, qui visent à promouvoir une meilleure nutrition, une bonne santé générale et une meilleure performance scolaire.
- Offrir les occasions de réhabilitation et d'emploi pour des groupes spécifiques dans des communautés cibles, développer leur capacités de travail productif, augmenter la productivité pour prétendre contribuer à de meilleures conditions de vie pour les familles et les communautés.

Le cadre législatif qui régule les programmes de protection sociale égyptiens inclut plusieurs lois sur la sécurité sociale adoptées dans les dernières années, en plus de décrets exécutifs pertinents du Président et du Premier ministre.

### Occasions et défis pour mettre en œuvre la stratégie de protection sociale en Egypte

La protection sociale pourrait être vue comme une manière de penser le développement. Elle peut parfois générer des désaccords dans la société, lorsqu'il s'agit de ses priorités et de ses groupes cibles. Un des défis est le besoin d'élargir la couverture de la protection sociale au plus grand nombre de familles pauvres et de groupes sociaux éligibles, tout en clarifiant les règles d'éligibilité, y compris celle régissant les formes de soutien financier et non-financier.

Le manque de services informatiques liés au système de protection sociale freine la délivrance des services. Il faut mettre en œuvre une base de données nationale unique, qui inclut les bénéficiaires de dispositifs de protection sociale divers, liés au contrôle de la santé maternelle et infantile, de la fréquentation scolaire et des allocations sociales des foyers les plus pauvres. Il est aussi important de créer des réseaux électroniques mettant en lien le Ministère de la solidarité sociale et les autres ministères en charge de l'accès aux programmes de protection sociale.

La dispersion actuelle des efforts du gouvernement et de la société civile pour soutenir les familles affectées par les catastrophes naturelles et la duplication des services qui leur sont offerts, requiert un mécanisme de partenariat efficace entre le gouvernement et le secteur privé, de manière à rationaliser l'allocation des ressources et maximiser l'efficacité des alertes précoces et des réponses d'urgence aux crises. La disponibilité de personnel formé aux concepts modernes et aux pratiques de la protection sociale, y compris des capacités en informatiques, est importante pour une meilleure offre de services.

L'existence d'un héritage culturel basé sur les valeurs de solidarité sociale en

contexte de demande grandissante de justice sociale et un désir social plus large de changement et d'amélioration de la situation, entraîné par des réseaux sociaux actifs, sont une opportunité pour la protection sociale. L'ouverture aux autres cultures et la participation et l'engagement des jeunes dans le débat public est d'importance dans ce contexte, de même que la lutte contre la corruption, les idéologies extrêmes et les inégalités sociales. Le financement de la protection sociale peut requérir de nouvelles solutions et un engagement social plus large.

**Une proposition de lecture de la loi des personnes en situation de handicap : un nouvel outil pour la protection sociale en Jordanie. Par Samith Sinkrot**

La Jordanie a signé la Convention internationale des droits des personnes en situation de handicap le 3 mars 2007. Après près d'un an, le 31 mars 2008, la Jordanie l'a ratifiée, montrant son engagement pour la mise en œuvre de toutes les clauses de la Convention. Désormais partie intégrante de la législation jordanienne, elle doit être appliquée.

En accord avec les clauses de la Convention, le Royaume doit harmoniser ses lois et sa législation selon les standards internationaux, même si la législation existante n'est pas incompatible avec ces clauses. L'article n°33 de la Convention dispose que les Etats signataires sont contraints par les clauses de la Convention au niveau national. L'engagement de développer nos lois en accord avec les termes de la Convention doit se faire à travers la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'amélioration du statut des personnes en situation de handicap et leur intégration à la vie publique.

Une des raisons élémentaires pour développer une nouvelle législation est de créer une société dans laquelle les personnes avec des besoins spécifiques peuvent vivre d'une manière digne et durable, ce qui leur permettra de participer à la société en toute équité et égalité. Le manque de connaissances, de compétences et de savoirs faire dans la gestion des personnes en situation de handicap, malgré l'existence d'institutions pertinentes capables de les prendre en charge, est un problème en soi. Il était nécessaire de développer une loi obligeant les membres de la société à accepter et intégrer ce groupe, à les inclure dans la société et de gérer leurs handicaps d'une manière qui ne prévienne pas leur participation à la construction et au développement du pays.

Les personnes en situation de handicap doivent profiter de leurs droits et de vivre une vie normale en dehors de leur foyer, dans tous les lieux et les services, d'une manière naturelle, facile et sans encombre. De plus, la société devrait créer les conditions d'éducation, de formation et de réhabilitation de ces personnes, en leur offrant les infrastructures et les soins nécessaires à leur contribution au processus de développement, sans constituer un fardeau pour la société.

**La nouvelle loi : des points clés**

La loi adoptée par l'Assemblée nationale s'engage à respecter les droits des personnes en situation de handicap et de préserver leur dignité, leur liberté de choix et leur indépendance individuelle, ainsi que de les protéger de la discrimination fondée sur le handicap. Elle stipule une égalité et les mêmes opportunités pour les droits et les devoirs des hommes et les femmes en situation de handicap, leur intégration à la société et leur participation à leur propre formulation de politiques publiques, de plans, de programmes et de décisions. Ainsi, dans ce processus de mise en œuvre, les plans et programmes

nationaux doivent être inscrits dans le budget public. Il doit en être de même pour les droits des enfants en situation de handicap par rapport à l'éducation et la consolidation de compétences, la réduction d'obstacles physiques et leur intégration à la société (Article 4). Selon la loi, le handicap ne peut à lui seul empêcher une personne d'être considérée comme apte au travail et éligible pour une éducation, ni d'être réhabilitée, ni d'avoir pleinement accès à ses droits (Article 5). L'objectif de la carte d'identité dispensée par le Conseil Supérieur des Droits des Personnes en Situation de Handicap est de préciser les droits, les exemptions, les opportunités d'éducation et d'emploi de ces personnes. Il est indiqué qu'aucune personne ne peut être exclue d'une institution d'éducation au prétexte d'un handicap. Les personnes en situation de handicap ne doivent pas non plus être privées d'études supérieures par prétexte de leur handicap.

Ces politiques d'inclusion, en termes de droits et d'acceptation des personnes en situation de handicap, reconnaissent le handicap comme un élément de la diversité humaine et promettent des moyens pour faciliter l'excellence académique, dont l'offre de cadres éducateurs qualifiés et d'infrastructure adaptée. La loi s'engage à développer les fondations qui faciliteront l'admission des personnes en situation de handicap dans des institutions d'enseignement supérieur, pour assurer le respect de leurs choix et de leurs désirs sans discrimination fondée sur le handicap. Les Universités sont aussi obligées de réduire les frais d'inscription pour ces étudiants.

Selon la loi, le Ministère de la Santé doit s'assurer de l'offre de soins spécialisés aux personnes qui ont des besoins spécifiques, les exonérer des frais médicaux et leur permettre de bénéficier d'une carte d'assurance maladie gratuite. Selon cette loi, personne ne peut être exclu d'un emploi ou d'une formation au prétexte

d'un handicap, de manière à ce que le handicap ne constitue pas en soi un obstacle pour obtenir du travail ou une promotion.

La loi oblige le gouvernement et les organismes non-gouvernementaux qui comptent 25-50 employés à employer une personne en situation de handicap. S'ils ont plus de 50 employés, elle les contraint à allouer 4% de leurs ouvertures de postes à des personnes en situation de handicap, sans préjudice aux compétences et aux qualifications existantes.

En même temps, elle prévoit de développer les stratégies nationales d'offre d'emprunt aux personnes en situation de handicap, pour les aider à mener de petits projets constructifs dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. La loi prévoit aussi l'offre de programme de soutien psychosocial et sanitaire pour les personnes en situation de handicap, et l'élaboration de programme de prévention de la violence et de l'exploitation. Une personne en situation de handicap ne peut pas être placée dans un centre de prise en charge sans son consentement, à moins que sa condition ne constitue un danger pour elle ou son entourage. Les problèmes d'accessibilité sont centraux dans la loi. Les permis de construire publics et privés ne sont pas compatibles avec l'accessibilité et l'usage des personnes en situation de handicap. La loi prévoit des pénalités pour ceux et celles qui freinent l'intégration des personnes qui ont des besoins spécifiques et punit les actions spécifiques contre les personnes en situation de handicap. De plus, priver ces personnes de travail ou d'éducation est vu comme une forme de violence, punie par la loi. Une tentative d'isoler ces personnes de la société, même au sein de la famille, ouvre la voie à des poursuites légales.

#### **CONCLUSION :**

Pour résumer les points clés de cette nouvelle loi, on peut dire qu'elle est moderne et qu'elle est en accord avec les standards internationaux et les

conventions dans le champ des droits humains, et en particulier de la Convention internationale des droits des personnes en situation de handicap. Elle symbolise un changement de paradigme du concept de prise en charge et d'adaptation des personnes en situation de handicap à leur intégration et à leur participation à la société. La nouvelle loi modifie en profondeur des notions fondamentales, en faisant la promotion des approches ciblées sur leur intégration, leur participation et le développement de leurs compétences et en faisant fi de la notion de système de mise à l'abri.

Notre organisme a rejoint le Centre d'Études des Droits Humains d'Amman et le Réseau Mondial Arabe d'Observation des Elections, financé par le Groupe de volontaires civils, pour soutenir cette loi, mobiliser le public et faire du plaidoyer pour son adoption. En effet, nous avons réussi à obtenir ce que nous voulions : la loi a été examinée à la Chambre des représentants après un soutien important ; elle passe maintenant les dernières étapes de validation législative.

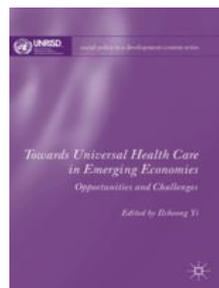
***Les opinions exprimées dans les articles précédents sont celles de leurs auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions du comité directeur d'ICSW.***

### **Ressources et liens utiles – les trouvailles du mois**

#### **“Towards Universal Health Care in Emerging Economies: Opportunities and Challenges”,**

*dirigé par Yi, Ilcheong, Palgrave Macmillan UK, 2017*

Apogée du projet de recherché de l'UNRISD, cet ouvrage explore les manières dont les facteurs politiques, sociaux, économiques et institutionnels se sont combinés dans huit



économies émergentes, pour générer des effets divers dans leur évolution vers une couverture de santé universelle.

Pour plus d'information :

<http://www.palgrave.com/de/book/9781137533760>

#### **« Panorama des administrations publiques ».**

*(Government at a Glance) » 2017, OCDE, Paris.*

Le rapport préparé par l'OCDE traite et compare les données de performance de services publics, proposant un aperçu de l'état du secteur public et des tendances émergentes dans les pays de l'OCDE et au-delà.



Pour plus d'information :

<http://www.oecd.org/gov/govtaglance.htm>

The content of this Global Newsletter may be freely reproduced or cited provided the source is acknowledged. The views do not necessarily represent policies of ICSW.

Newsletter Editor:  
Sergei Zelenev, Executive Director  
E-mail: [szelenev@icsw.org](mailto:szelenev@icsw.org),

Address:  
ICSW, 5700 Arlington Ave.,  
Bronx, New York, 10471 (US Office)

[icsw@icsw.org](mailto:icsw@icsw.org)  
Website [www.icsw.org](http://www.icsw.org)

If you wish to cease receiving this newsletter, please click 'here' providing your name and email address